



MÉMOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Présenté au Comité consultatif sur la
Réalité policière dans le cadre du dépôt du livre vert
Réalité policière au Québec : Modernité, confiance, efficience

Le 19 octobre 2020

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
<i>L'organisation policière au Québec</i>	7
<i>La réalité de la métropole</i>	
<i>La criminalité extraterritoriale</i>	
<i>Le partage des ressources</i>	
<i>Les enjeux actuels</i>	11
<i>Place des civils dans les corps de police</i>	
<i>La Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès</i>	
<i>Les technologies de surveillance</i>	
<i>La confiance des citoyens</i>	16
<i>Police communautaire et de concertation et approches récentes en amont des interventions policières</i>	
<i>La réalité sociale de Montréal</i>	
<i>Racisme et discrimination systémique</i>	
<i>Profilage racial et social</i>	
<i>Politique sur les interpellations policières du SPVM</i>	
<i>Caméras corporelles</i>	
<i>Diversité au sein du corps de police</i>	
<i>La formation des policiers</i>	
<i>Ressources en santé mentale</i>	
<i>Plaintes, déontologie et Bureau des enquêtes indépendantes</i>	
<i>Gouvernance</i>	
CONCLUSION	32
<i>Remerciements</i>	
SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	34
ANNEXE - Exemples d'initiatives et de projets porteurs	37

INTRODUCTION

La Ville de Montréal profite aujourd'hui d'un statut et d'une réputation de ville sécuritaire, acquise grâce aux efforts soutenus de nombreux acteurs. Les citoyens, visiteurs et travailleurs n'ont pas à craindre ou le besoin de prendre de grandes précautions pour assurer leur propre sécurité. À cet égard, Montréal attire et fait l'envie d'autres grandes métropoles. Toutefois, la conservation de ce statut requiert des actions soutenues, adaptées aux nouvelles réalités et conséquentes à celles de ses partenaires autant sur le terrain qu'ailleurs au Québec.

En ce sens, la sécurité publique d'une municipalité comme Montréal ne peut s'articuler uniquement autour de son corps de police. Il s'agit d'un enjeu plus largement social, d'une toile de relations et de complémentarités entre de très nombreuses parties prenantes. Tandis que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) assure sa mission de maintien de la paix, les administrations publiques doivent, quant à elles, mettre de l'avant des politiques réalistes, objectives et, surtout, adaptées aux besoins. Les groupes communautaires doivent pouvoir bénéficier des ressources nécessaires pour assurer le soutien sur le terrain. Les citoyens, bien avant tout, font aussi leur part et contribuent au climat de sécurité publique qui doit régner. La sécurité publique est l'affaire de tous, car chacune et chacun détient la capacité de l'influencer.

Les attentes des citoyens envers leur service de police sont grandes. Dans le contexte des débats en cours, la population démontre clairement qu'elle souhaite une police qui s'adapte à ses besoins et qui agit avant tout pour elle et qui mise sur une approche de prévention et de concertation avec le milieu. La pandémie qui nous afflige aura aussi démontré le rôle essentiel que peuvent jouer les policiers dans une conjoncture aussi particulière et avec autant d'incidences.

La Ville de Montréal jouit d'une grande diversité au sein de sa population et notre volonté demeure de ne laisser personne derrière dans le cadre de cette grande réflexion entourant la confiance du public envers son corps de police. La sécurité du public et le sentiment de sécurité sont au cœur de nos préoccupations et doivent être considérés équitablement, sans discrimination. C'est pour cette raison que la Ville de Montréal a agit promptement à la réception du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur le racisme et la discrimination systémique et continuera ses efforts en ce sens.

Le monde dans lequel nous vivons évolue plus rapidement que jamais. La criminalité, les inégalités sociales et les injustices ne font pas exception à ce caractère évolutif. De nouvelles tendances et méthodes apparaissent et complexifient le travail des responsables de la sécurité publique, qui doivent s'adapter tout en faisant face à des réalités administratives et légales qui peuvent s'avérer complexes. Des initiatives peuvent ainsi ne pas voir le jour ou être retardées et par conséquent ralentir les efforts constants pour perpétuer la sécurité publique sur le territoire.

À tous ces égards, le gouvernement du Québec détient une marge de manœuvre importante et dispose de nombreux moyens afin d'assurer une sécurité publique optimale au Québec et à Montréal. La Ville de Montréal accueille ainsi avec grand intérêt la démarche du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP) d'entamer une réflexion sur la réalité policière québécoise et de ce fait, le dépôt du livre vert *Réalité policière au Québec : Modernité, confiance, efficacité*. La Ville de Montréal salue également la mise en place d'un comité consultatif afin de mener cette réflexion et les démarches de consultation qui s'en suivent.

Les rôles et responsabilités propres ainsi que le caractère distinct de la métropole demeureront des éléments cruciaux à prendre en compte pour l'avenir de la sécurité publique dans l'ensemble du Québec. La Ville de Montréal répond donc présente et souhaite, par le biais des travaux en cours, rappeler au gouvernement du Québec qu'elle reste un acteur incontournable qui contribue directement au caractère sécuritaire de la société québécoise.

Le présent mémoire, travaillé en collaboration avec le SPVM, vise ainsi à partager la vision et les principales préoccupations de la Ville de Montréal quant à l'avenir de la sécurité publique et du travail policier. La Ville de Montréal souhaite par conséquent attirer l'attention du MSP et du gouvernement du Québec quant à sa vision et ses préoccupations qui relèvent de ceux-ci.

En somme, les activités uniques au statut de métropole du Québec, les besoins d'expertises additionnelles requises et la lutte à la criminalité extraterritoriale nécessitent davantage de soutien et de moyens financiers. De plus, les enjeux actuels que sont les relations avec les peuples autochtones, la place des civils dans les corps policiers, le recours aux nouvelles technologies et le partage des expertises imposent d'agir au bénéfice de tous. Finalement, assurer la confiance des citoyens exige des efforts soutenus pour contrer le profilage, le racisme et les discriminations systémiques, favoriser la diversité et la formation des intervenants et assurer un rigoureux processus de suivi des plaintes.

L'organisation policière au Québec

La réalité de la métropole du Québec

Le *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence (chapitre P-13.1, r. 6)* définit le niveau de services exigé à un corps de police en fonction du nombre d'habitants présents sur son territoire. Ainsi, sur la base de sa population supérieure à deux millions d'habitants, le SPVM doit offrir un niveau de service 5. Le SPVM est le seul corps de police municipal de la province à devoir fournir ce niveau de service¹.

En plus de son nombre important d'habitants, d'autres variables influencent toutefois grandement les enjeux relatifs à la sécurité publique sur le territoire de Montréal. La métropole du Québec demeure un pôle d'attraction, d'emploi, étudiant, commercial et de transit. Ses différents festivals, son centre-ville dynamique, ses très nombreuses industries et organisations, ses multiples collèges et universités, son port performant et sa situation géographique insulaire sont tous des éléments qui complexifient la réalité et les besoins en matière de sécurité publique. À cela s'ajoutent les incidences liées à la réalité sociale et culturelle, qui, comme les éléments tout juste mentionnés, font la richesse de Montréal, mais impliquent cependant quelques considérations distinctes en matière de sécurité publique.

Ainsi, le SPVM dessert près de 25 % de la population de la province mais une proportion plus grande (31 %) des crimes sont commis sur son territoire². De plus, une portion considérable de ces crimes est attribuable à des individus provenant de l'extérieur du territoire du SPVM. Des crimes les plus simples aux stratégies les plus complexes se produisent sur le territoire de Montréal (blanchiment d'argent, commerce de la drogue, etc.), notamment grâce aux infrastructures majeures en place.

À ceci s'ajoutent des rassemblements d'importance, des mouvements de foule qui requièrent d'importants services d'ordre. Bien que les corps de police municipaux aient à déployer certains efforts du même type, seule Montréal accueille près d'un demi-million de personnes afin de manifester pour le climat ainsi que de nombreux festivals et événements d'envergure nationaux ou internationaux année après année.

¹ Corps de police municipaux par niveau de service. *Ministère de la Sécurité publique*. En ligne <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/quebec/services-de-police/desserte-policiere/niveau-service-police-municipale.html> Consulté le 13 octobre 2020.

² Statistiques criminalité au Québec – Principales tendances 2017. *Ministère de la Sécurité publique*. En ligne https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/criminalite/2017/statistiques_criminale_quebec_tendances_2017_3.pdf Consulté le 13 octobre 2020.

Ce sont ainsi plus de 2000 rassemblements populaires qui sont géré par le SPVM annuellement. La majorité d'entre eux se produisent de mai à octobre et peuvent se chevaucher. Les stratégies en matière de sécurisation de ces événements évoluent avec le temps doivent tenir compte des menaces liées à la montée du terrorisme à l'échelle mondiale. La métropole n'est pas à l'abri d'attaques terroristes et le niveau de service 5, auquel est assujetti le SPVM, lui confère cette responsabilité. Par conséquent, des ressources considérables doivent être déployées. En plus de sa participation à la Structure de gestion policière contre le terrorisme (SGPCT), le SPVM a développé un modèle d'intervention intégrée pour faire face à la menace terroriste. Ce modèle a mené à la création du Comité aviseur antiterrorisme de Montréal (CAAM), qui sous le leadership du SPVM, réunit les partenaires d'urgence du Grand Montréal.

Ces services indispensables impliquent d'importantes ressources financières, logistiques et humaines dans le but de mettre en place des équipes spécialisées, élaborer des programmes de formation et acquérir l'équipement spécialisé requis. Il en va de même pour ce qui concerne la lutte au crime organisé, aux crimes économiques, à la cybercriminalité ainsi que la participation et la collaboration offertes par le SPVM à une large gamme d'équipes spécialisées et de regroupements. Alors que ceux-ci bénéficient à l'ensemble de la collectivité québécoise, les Montréalais assument entièrement, à eux seuls, la facture de ces services, ce qui constitue une iniquité flagrante.

En ce sens, il importe également de rappeler que, pour leur part, les Montréalais contribuent au financement des services spécialisés de niveau 1 à 5 assumés par la Sûreté du Québec ailleurs au Québec par l'entremise de leurs impôts, ce qui signifie que ceux-ci se retrouvent à payer deux fois pour le même service.

De plus, les citoyens de Montréal ne peuvent donc pas être les seuls financièrement imputables des coûts policiers liés à cet « effet métropole », établis à 51,5 M\$ annuellement, excluant la partie imputable aux citoyens de l'agglomération de Montréal³. À noter qu'en 2010, le tribunal d'arbitrage des différends a pourtant reconnu cette situation unique. Il est donc impératif que le gouvernement du Québec reconnaisse l'effet métropole sur les services policiers montréalais et qu'il octroie les ressources financières conséquentes afin de répondre équitablement aux besoins de la collectivité montréalaise.

Recommandation 1 : Financement de l'effet métropole

Octroyer à Montréal les ressources financières conséquentes aux dépenses encourues quant aux responsabilités de « l'effet métropole » et ainsi corriger l'iniquité fiscale qui pèse sur les contribuables montréalais.

³Compilation effectuée par le SPVM en septembre 2019.

La criminalité extraterritoriale

La démocratisation de puissants outils technologiques et de communications a permis au secteur criminel de modifier ses pratiques. Les corps de police déploient donc en continu des efforts considérables afin d'anticiper les changements nécessaires à leurs méthodes et processus pour assurer la sécurité de tous. La marge de manœuvre des services de police, dont le SPVM, demeure toutefois confinée au territoire sur lequel ils ont juridiction. Ceci représente un obstacle important à la lutte contre la cybercriminalité, le crime organisé et le crime économique. Les actions et les impacts de ces types de criminalité ne suivent pas la dynamique territoriale à laquelle sont liés les services de police.

En effet, des cybercrimes comme le leurre, la pornographie juvénile, l'extorsion ou l'incitation au suicide peuvent avoir comme objet un ordinateur ou un serveur situé hors de la juridiction du corps de police qui doit enquêter sur ledit crime, car les victimes se retrouvent sur son territoire. Il en va de même pour la criminalité économique, en augmentation au Canada et dans le monde, qui se démarque par sa complexité et son emprise sur un large éventail d'activités. L'anonymat des criminels, la vulnérabilité des victimes et son grand champ d'action potentiel favorisent la criminalité sur Internet.

La lutte contre le crime organisé nécessite quant à elle une connaissance fine du monde interlope au sein duquel opèrent ses acteurs, car une seule portion des actions complexes et élaborées de ce type de criminalité peut avoir lieu sur le territoire du SPVM. Une grande concertation et collaboration avec les autres corps de police s'avère nécessaire.

Pour lutter contre la criminalité extraterritoriale, des efforts d'enquête doivent être concertés et les technologies les plus modernes mises à disposition des services policiers. Le partage des ressources, d'informations, du financement et des expertises en la matière s'impose.

Recommandation 2 : Lutter contre la criminalité extraterritoriale

Évaluer l'instauration d'équipes nationales mixtes ou d'autres outils de collaboration efficaces pour lutter contre les crimes qui ne s'opèrent pas sur un seul territoire et nécessitent l'apport de plusieurs corps de police, tels que la cybercriminalité, les crimes économiques et le crime organisé.

Le partage des ressources

À l'instar des domaines de la criminalité identifiés au sein de la section précédente, certains corps de police du Québec doivent assurer la formation, l'approvisionnement en équipement et les compétences d'équipes et de policiers qui assument des rôles spécialisés appelés à intervenir selon des circonstances précises. Parfois, des corps de police voisins allouent chacune des ressources au développement de ce type d'équipes ou de policiers aux fonctions

précises. C'est le cas, à titre d'exemple, des services de gendarmerie spécialisés tels les services de contrôle de foule et la patrouille nautique ou des services d'enquêtes spécialisés. Une intégration administrative de ces équipes à diverses échelles pourrait être envisagée et ce, spécialement au sein de la région métropolitaine de Montréal. Ce jumelage, qui pourrait se manifester par l'instauration d'équipes conjointes, a le potentiel de réduire les effectifs et les coûts, en plus d'assurer une efficacité et la qualité des services rendus.

L'intégration proposée implique une structure de gouvernance distincte, une standardisation des processus et une uniformisation des données afin d'assurer leur gestion, partage et interprétation optimale. Dans un avenir rapproché, l'harmonisation des outils informatiques s'avère également cruciale, autant entre l'ensemble des différents corps de police du Québec, mais aussi afin d'assurer le succès du partage des expertises.

Recommandation 3 : Partage des expertises

Intégrer et partager entre les corps de police de certaines équipes et expertises spécialisées afin d'assurer une gestion optimale des effectifs, des ressources et des opérations.

Les enjeux actuels

La Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès

Le rapport de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès*, qui se veut un appel à l'action, à la réconciliation et à l'établissement d'un nouvel équilibre des forces, avance 142 mesures, dont plusieurs transversales, et propose la mise en place de mesures de suivi. Consciente des réalités auxquelles font face les communautés autochtones sur son territoire, et afin d'améliorer l'accès à des services publics adaptés aux besoins des communautés, la Ville de Montréal s'est engagée à donner suite aux recommandations du rapport de cette Commission d'enquête.

À cet effet, la Ville de Montréal finalise actuellement sa Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones. Cette stratégie, dont le dévoilement est prévu pour l'automne 2020, marque un point tournant quant aux relations entre la Ville et sa population autochtone.

En ce sens, la Ville de Montréal reconnaît l'importance de se montrer à l'écoute des besoins spécifiques exprimés par les représentants des organismes autochtones en matière de prévention et de sécurisation. Un axe entier de la stratégie est ainsi articulé autour de quatre pôles ciblés vers la sécurité des communautés autochtones : la sécurité et la prévention, l'itinérance, le service de police et la cour municipale. Chacun de ces pôles fera l'objet d'engagements de la part de la Ville de Montréal. La collaboration du gouvernement du Québec à l'atteinte de ces engagements, ainsi que le financement nécessaire à leurs réalisations, est souhaitée par la Ville de Montréal.

De plus, des éléments propres et des recommandations qui concernent les autochtones sont abordés au sein des sections relatives à la formation des intervenants en sécurité publique, aux plaintes et à la déontologie ainsi que la police communautaire et de concertation.

Recommandation 4 : Relations avec les peuples autochtones

Collaborer avec la Ville de Montréal dans la mise en œuvre de sa Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones.

Poursuivre, sans délai, le travail entamé afin de répondre aux recommandations de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès.

Place des civils dans les corps de police

La complexité du travail des policiers et la réalité actuelle de ce dernier amènent à considérer qu'une plus large place au sein du corps policier pourrait être faite aux civils en complément des effectifs policiers. La civilisation, ce concept qui revient à confier à des civils des tâches auparavant réservées à des policiers⁴, a le potentiel de permettre des économies de coûts et de faciliter la logistique des activités des corps de police.

Déjà présents au sein des organisations policières, surtout au niveau des postes administratifs, l'intégration de davantage de civils pourrait contribuer aux capacités de la police à réaliser diverses fonctions. Cela est notamment le cas pour l'analyse de renseignements, de quelques fonctions relatives aux enquêtes et de tâches et expertises parfois très spécialisées (par exemple, polygraphistes) ou, au contraire, qui ne nécessitent pas de compétences policières exclusives (par exemple, contrôle de la circulation, l'application des règlements municipaux).

Pour ce faire, il y aurait lieu d'identifier les fonctions pour lesquelles un jumelage civil-policier serait bénéfique et où le statut d'agent de la paix ne serait pas requis, par exemple.

La Ville de Montréal estime en outre que l'octroi de davantage de responsabilités aux civils pourrait mener à une meilleure rétention et à un meilleur recrutement des policiers. Une telle approche pourrait aussi rappeler que la mission des policiers de protéger et servir leur communauté peut être relevée en complémentarité avec une vaste gamme d'acteurs.

Cette démarche doit toutefois être entamée en collaboration avec les autorités gouvernementales, qui seraient en mesure d'accompagner les organisations policières et d'identifier les responsabilités qui pourraient ainsi être transférées aux civils. Opérer les changements nécessaires à la loi ou aux règlements provinciaux ou trancher les éléments plus sensibles qui pourraient s'y rapprocher, le cas échéant, est aussi du ressort du gouvernement du Québec.

⁴ Kiedrowski, J., Melchers, R-F., Ruddell, R., Petrunik, M. *La civilisation des services de police au Canada*. Rapport de recherche. 2015. Sécurité publique Canada. En ligne <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2015-r042/2015-r042-fr.pdf> Consulté le 13 octobre 2020.

Recommandation 5 : Place des civils dans les corps de police

Identifier les fonctions qui peuvent relever des civils afin d'optimiser les ressources et les processus, ainsi qu'assurer une meilleure adéquation entre les situations rencontrées, l'expertise et les interventions requises.

La technologie de surveillance

Au cœur de nos vies quotidiennes, la technologie ne cesse d'évoluer et d'offrir de nouvelles opportunités. L'utilisation de celles-ci par les corps de police pose toutefois quelques enjeux administratifs, logistiques et éthiques. C'est le cas des diverses technologies de reconnaissance faciale des intercepteurs d'IMSI (appareils Stingray) ou qui impliquent l'accès à des données personnelles.

Déjà, quelques grandes villes et corps de police se sont positionnés quant à ce phénomène. C'est le cas des services de police de Toronto et de Calgary, qui ont confirmé utiliser des ressources technologiques de reconnaissances faciales, tandis que les services de police de Ottawa et Edmonton, entre autres, considèrent l'utilisation de cette technologie. Du côté civil, les sociétés Cadillac-Fairview et Ivanhoé Cambridge ont dû récemment suspendre un projet dans trois centres commerciaux au Québec et en Alberta à la suite de plaintes au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada et la Commission d'accès à l'information du Québec, qui ont déclenché des enquêtes⁵.

Ceci démontre bien que tandis que la population, les administrations publiques et les entreprises du Québec sont de plus en plus connectées et que le transfert d'informations en ligne est désormais affaire courante, établir le juste équilibre entre le contrôle que doit assumer une organisation publique pour assurer la sécurité de tous versus le respect des droits et libertés individuels n'est pas une tâche aisée. Une réforme majeure des lois sur la vie privée et sur la gestion et l'administration des informations personnelles est nécessaire, pour assurer un encadrement adéquat et transparent de ces technologies, en tout respect des valeurs démocratiques.

Cet état de fait n'est pas étranger au déclenchement, en 2020, d'une enquête de la part des commissaires à la vie privée du Canada sur une technologie de reconnaissance faciale utilisée par des corps de police canadien⁶. Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

⁵Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. *Annonce* En ligne https://priv.gc.ca/fr/nouvelles-du-commissariat/nouvelles-et-annonces/2018/an_180803/?wbdisable=true Consulté le 13 octobre 2020.

⁶Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. *Annonce* En ligne https://www.priv.gc.ca/fr/nouvelles-du-commissariat/nouvelles-et-annonces/2020/an_200228/ Consulté le 13 octobre 2020.

ainsi que les Commission d'accès à l'information du Québec, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta ont aussi entamé une enquête afin de déterminer si les pratiques de l'entreprise visée sont conformes aux lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels⁷. Il est craint que les données obtenues par la technologie soient recueillies et utilisées sans consentement.

La Ville de Montréal ne peut agir seule face au phénomène de l'utilisation des nouvelles technologies de surveillance. En effet, elle ne dispose pas de ce pouvoir et doit plutôt agir dans un cadre déjà défini pour le faire. La métropole souscrit toutefois à des principes de démocratie et de transparence dans le déploiement de nouvelles technologies. En effet, de puissantes technologies de surveillance ne devraient jamais être utilisées sans porter une grande attention à l'incidence qu'elles peuvent avoir sur les droits et libertés civils ainsi que les attentes de protection des renseignements personnels. Un encadrement de la part des paliers supérieurs s'impose car ceux-ci, qui tirent de l'arrière, doivent adapter les outils et l'encadrement légal à ces nouvelles technologies.

C'est dans cette optique qu'en août 2019, le conseil municipal de Montréal a mandaté la Commission de la Sécurité Publique (CSP) afin de se saisir d'une motion relative à un moratoire sur l'utilisation de technologies de reconnaissance faciale par le SPVM ou par tout autre service municipal ou agence paramunicipale. Cette motion mandatait un groupe d'experts indépendants dans le but de produire un rapport formulant des recommandations pour encadrer toute utilisation future de la reconnaissance faciale. Puis, en juin 2020, le conseil municipal mandate de nouveau la CSP pour étudier la technologie LAPI par le SPVM, les protocoles de récolte, stockage, utilisation et transmission des données que le SPVM recueille avec pour objectif de s'assurer de la rigueur des protocoles, de la bonne utilisation des données et de la protection des données personnelles.

De plus, en septembre 2020, une motion non partisane visant à promouvoir la transparence ainsi qu'à protéger le droit à la protection des renseignements personnels et les libertés civiles par rapport à l'utilisation des technologies de surveillance par le Service de police de la Ville de Montréal a été adoptée par le conseil municipal.

En somme, l'adéquation entre les possibilités technologiques et les dispositions légales et réglementaires est grande. Un rattrapage en la matière tout comme la détermination claire des normes et standards qui devront être suivis par les corps de police et les administrations gouvernementales doit être mis de l'avant. Le gouvernement du Québec dispose de toute l'autorité et l'expertise pour aller de l'avant avec l'analyse de cet écart.

⁷Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. *Annonce* En ligne https://www.priv.gc.ca/fr/nouvelles-du-commissariat/nouvelles-et-annonces/2020/an_200221/ Consulté le 13 octobre 2020.

De son côté, la Ville de Montréal, consciente que l'utilisation de la donnée numérique dans la gestion et la prise de décision est en croissance, a ainsi été incitée à entamer sa première charte des données numériques. Cette charte a comme objectif de décrire et expliquer les modalités d'encadrement et de régulation du cycle de vie de la donnée numérique. Les données numériques demeurent de puissants outils pour la prise de décisions et l'amélioration des milieux de vie, mais celles-ci ne doivent pas être utilisées à mauvais escient ou potentiellement nuire aux libertés individuelles.

Par le biais de cette charte, la Ville prendra des engagements forts quant aux données numériques afin de garantir les droits de la personne à l'ère numérique, faire prévaloir l'intérêt général et du bien commun et assurer un développement urbain inclusif et équitable. Ces engagements s'inscrivent aussi, bien évidemment, dans les enjeux auxquels fait face la Ville en termes de sécurité publique.

Recommandation 6 : Recours aux technologies de surveillance

Revoir l'encadrement légal relatif à l'utilisation des diverses technologies de surveillance de la population qui peuvent affecter le respect de la vie privée des citoyens et la protection des renseignements personnels. Définir le droit d'utilisation de ces technologies et des données ainsi recueillies par des corps policiers.

La confiance des citoyens

La Ville de Montréal reconnaît l'importance de miser sur la proximité avec les citoyens et avec les organismes communautaires afin d'adapter ses services à la lumière des besoins, des priorités et des attentes de la population. En ce sens, il est inévitable que collectivement, nous nous devons de renforcer les pratiques qui fonctionnent et de trouver des solutions innovantes pour créer la police de concertation de demain à l'écoute de la population et du réseau communautaire.

Les initiatives de la Ville de Montréal et du SPVM démontrent notre volonté de répondre aux nouvelles réalités et besoins en matière de sécurité publique, notamment en lien avec la prévention, la sécurité urbaine et l'intervention sociale et communautaire. La Ville de Montréal ne peut agir seule pour faire face à ces phénomènes puisque ces mesures doivent être arrimées avec les programmes relevant de la juridiction du Québec, notamment en matière de sécurité publique, de la santé, du milieu communautaire, du milieu juridique et de l'éducation. Le gouvernement du Québec doit allouer les ressources financières et humaines nécessaires, mettre en place des partenariats efficaces, s'inspirer des pratiques existantes et les bonifier, telles que l'intervention et la médiation sociale via nos organismes communautaires ainsi qu'un plus grand nombre d'équipes mixtes pour répondre aux besoins et à la réalité actuelle.

De plus, un renforcement de la confiance du public passe par un système montréalais et québécois qui prévoit un continuum de services en matière de sécurité publique, allant de la prévention, à la médiation sociale, à l'intervention avec la police et jusqu'au système judiciaire. Pour répondre à ceci, le gouvernement du Québec doit se doter de l'infrastructure nécessaire, et prévoir des appuis financiers ainsi que des leviers administratifs facilitants pour permettre de pérenniser ce type de projets et en faire une partie prenante et grandissante des corps de police et des actions pour la sécurité publique. Plus précisément, une structure de gouvernance, similaire à ce qui existe en matière d'itinérance (Bureau de la gouvernance en itinérance Montréal⁸) depuis 2019 ayant pour mandat d'articuler la collaboration interprofessionnelle alliant gestion de l'ordre public, promotion de la santé et réinsertion sociale est plus que souhaitable. Elle devrait être chargée d'établir un protocole d'intervention avec le ministère de la Santé et des Services sociaux de même qu'avec les ordres professionnels.

⁸ Bureau de gouvernance en itinérance à Montréal – Signature d'une entente de partenariat pour une vision commune en matière d'itinérance dans la métropole. *Communiqué*, 25 octobre 2019. Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. En ligne <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiqué-1952/> Consulté le 14 octobre 2020.

Police communautaire et de concertation et approches récentes

La police communautaire demeure bénéfique pour répondre et comprendre les besoins des populations vulnérables. Le SPVM compte déjà sur 88 agents sociocommunautaires répartis dans les 31 postes de quartier du territoire selon les besoins du milieu et des communautés. Ces agents vont à la rencontre des acteurs du milieu et développent une connaissance approfondie du secteur grâce aux relations étroites qu'ils bâtissent. Ce sont des personnes ressources qui agissent notamment pour la prévention, les relations communautaires et les interventions jeunesse. De plus, au sein de nombreux postes de quartier, des conseillers en concertations, civils, font un travail important et contribuent grandement aux efforts en la matière.

En ce sens, les patrouilles à pied et en vélo jouent un rôle crucial de renforcement de la proximité et du lien de confiance avec les citoyens, en plus d'agir directement envers la prévention. Il en va de même pour les projets-pilote actuellement en élaboration de mise en place de patrouilles mixtes police-autochtone, instauré en collaboration avec le Centre d'amitié autochtone de Montréal et le MSP, ainsi que d'une équipe municipale et mobile d'intervention sociale (ÉMMIS) dont le but serait d'offrir une réponse immédiate et sur appel aux personnes vulnérables et aux enjeux de cohabitation sociale dans l'espace public. Une approche intégrée de prévention et de proximité motive ces initiatives et l'ambition de la Ville de Montréal. L'appui du gouvernement du Québec demeure tout de même requis afin que ces projets puissent aller de l'avant.

Les enjeux récents et les dynamiques actuelles imposent cependant que le modèle de la police communautaire soit perfectionné et tourné vers une police de concertation. Considérant qu'une part considérable des appels acheminés au SPVM sont de nature sociale, ce dernier se doit de mettre en œuvre les stratégies permettant d'y donner suite efficacement, de manière directe ou par l'entremise de partenariats avec des intervenants spécialisés. En ce sens, de nombreux projets pilotes et équipes spécialisées ont été déployés au courant des dernières années et ceux-ci ont réellement démontré leur efficacité. Les principaux projets mis de l'avant sont listés et détaillés en Annexe.

Bien que leurs objectifs et moyens soient variés, ces projets ont tous eu du succès. Ils sont des exemples clairs de la réalité du travail des policiers et des intervenants en sécurité publique. Ces projets et initiatives indiquent bien que la police montréalaise a évolué et continuera d'évoluer. Loin d'être uniquement répressive, celle-ci a recours à des stratégies de communication, de prévention, de représentation, de recherche et d'analyse pour remplir sa mission. Son travail doit s'effectuer avec la collaboration de nombreux spécialistes et ressources externes qui interviennent et utilisent leurs expertises pour le bien de la sécurité publique.

En amont des interventions policières

L'amélioration de la sécurité et du sentiment de sécurité est une condition essentielle au bien-être des Montréalaises et des Montréalais ainsi qu'au maintien de quartiers plus équitables et inclusifs. Mais la réflexion entourant le développement du modèle de police doit impérativement s'intégrer dans une vision plus large prenant en considération les nombreuses initiatives de prévention soutenues financièrement par la Ville de Montréal, lesquelles ont un impact direct sur la sécurité et le travail policier.

À titre d'exemple, en collaboration avec le MSP, la Ville de Montréal a mis sur pied et soutient financièrement le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV). La Ville et le MSP poursuivent toujours le développement de ce projet qui vise l'éducation, la mobilisation et l'accompagnement de personnes à risque ou victimes de la radicalisation ou d'actes à caractère haineux, en privilégiant une approche communautaire. Le CPRMV a permis, au cours des trois dernières années, de former près de 6 500 personnes et de mener de nombreuses actions et projets sur le terrain, contribuant par le fait même à mieux soutenir et outiller les acteurs de première ligne et les communautés dans différents quartiers.

Le programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes, le programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, le pôle de médiation urbaine dans le métro ou encore le laboratoire de sécurité urbaine de Montréal sont d'autres exemples d'initiatives de la Ville de Montréal permettant la réalisation d'actions directes qui améliorent la sécurité des personnes et des collectivités.

La réalité sociale de Montréal

L'agglomération de Montréal, dont la population dépasse désormais deux millions d'habitants, est extrêmement variée et diversifiée. En effet, le recensement de la population de 2016 de Statistique Canada indique que près du tiers de la population montréalaise est issue de l'immigration. Un nombre semblable de personnes font partie d'une minorité visible. Les Autochtones à Montréal, sont également plus nombreux à Montréal qu'au sein de n'importe quelle autre municipalité du Québec. Cette population est composée d'une diversité de nations aux cultures et traditions propres.

La diversité sociale au sein de l'agglomération de Montréal suit la même tendance. Une part plus importante de la population montréalaise vit sous le seuil de la pauvreté que la moyenne québécoise⁹. Des individus fortement marginalisés et aux ressources limitées sont présents sur

⁹Panorama des régions du Québec. Édition 2018. Institut de la statistique du Québec. En ligne <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2018.pdf> Consulté le 13 octobre 2020.

le territoire de la métropole en plus grande proportion qu'au sein des autres villes du Québec qui doivent également faire face à de tels enjeux. Ainsi, les personnes en situation de pauvreté extrême, les personnes en situation d'itinérance, les personnes isolées, toxicomanes, vivant avec le VIH ou avec un trouble de santé mentale sont présentes en plus grand nombre sur le territoire montréalais.

En effet, un important exercice de dénombrement entrepris en avril 2018 a permis d'estimer que 3149 personnes en situation d'itinérance visible se trouvaient sur l'île de Montréal, dont 678 identifiées comme ayant passé la nuit dans des lieux extérieurs. Les Autochtones ainsi que les membres des communautés LGBTQ+ étaient surreprésentés. La dépendance et l'incapacité à payer son loyer ou son hypothèque étaient les deux principales raisons évoquées pour justifier la situation d'itinérance.¹⁰

L'itinérance demeure un enjeu très complexe, notamment parce qu'une partie considérable de ce phénomène reste cachée, par exemple, pour plusieurs femmes et les jeunes qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas trouver refuge dans les ressources en itinérance. De plus, les refuges traditionnels ne conviennent pas à tous, certains ayant besoin d'avoir accès à des refuges à haut seuil d'accessibilité pour répondre à leurs problèmes de dépendance, qui se font rare sur le territoire de l'agglomération. La Ville de Montréal privilégie une approche globale qui s'appuie sur un continuum de services préventifs et de ressources de soutien et intervient sur différents aspects de la problématique.

La pandémie actuelle a mis de l'avant et exacerbé les enjeux liés à l'itinérance à Montréal, dont les vulnérabilités et la cohabitation dans l'espace public. La Ville de Montréal et ses partenaires ont dû déployer des efforts considérables en lien avec sa population en situation d'itinérance afin d'assurer la santé et la sécurité de tous ses citoyens. Ces efforts sont cependant financièrement insoutenables. Montréal doit disposer de davantage de ressources du gouvernement du Québec afin d'assurer la sécurité de sa population en situation d'itinérance. La création récente du bureau de gouvernance semble toutefois disposer du potentiel de mettre en place des solutions pérennes pour répondre aux besoins diversifiés.

Bien que la Ville s'attarde et déploie des efforts afin de répondre aux problématiques associées, des défis quant à la relation avec les forces de l'ordre demeurent. Ceux-ci se manifestent entre autres avec la surjudicialisation de certains individus. Le financement et les ressources limitées, ainsi que l'absence ou le manque de données freinent les capacités d'action de la Ville de Montréal.

¹⁰ Eric Latimer, François Bordeleau, pour l'équipe de Je Compte MTL 2018. Dénombrement des personnes en situation d'itinérance sur l'île de Montréal le 24 avril 2018. Ville de Montréal et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 25 mars 2019. En ligne <https://jecomptemtl2018.ca/wp-content/uploads/2019/04/rapport-montral-rvision-8-avril-2019.pdf>. Consulté le 13 octobre 2020.

Par conséquent, la dynamique sociale montréalaise, influencée par une grande diversité sociale, culturelle, ethnique, linguistique, religieuse et économique, est riche et complexe. La métropole du Québec est une ville vivante et aux réalités bien distinctes des autres villes du Québec. Les interventions en matière de sécurité publique doivent en être conséquentes.

En effet, le travail du SPVM, des intervenants sociaux, des organisations communautaires et de l'administration publique est en mouvance. Les interventions nécessitent plus que jamais jugement, doigté et de fortes compétences tant relationnelles qu'interculturelles. Les policiers doivent régulièrement intervenir en première ligne dans des situations complexes de crises qui dépassent bien souvent leur expertise et augmentent substantiellement leur charge de travail. Les policiers ne travaillent plus seuls, ils le font en collaboration avec une panoplie de collaborateurs et d'experts, notamment les intervenants sociaux et communautaires. Ils ne sont cependant pas des professionnels de la santé, mais leur travail s'y rattache inévitablement. Les interventions policières ne s'effectuent plus toujours comme avant et la nature de celles-ci doit changer. Des alternatives à l'intervention policière classique existent.

C'est dans cette optique que l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (ÉMRII) et que l'Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ÉSUP) ont été mises en place par le SPVM en 2009 et en 2012, respectivement. Ces deux équipes sont issues de partenariats avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et sont composées de policiers et d'intervenants sociaux du CIUSSS. L'ÉMRII a pour mandat de réaliser un travail de proximité pour rejoindre des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir tandis que l'ÉSUP intervient directement en première ligne auprès de personnes en situation de crise ou dont l'état mental est perturbé (pour plus de détails, voir l'Annexe). Les expériences de ces deux équipes s'avèrent très positives et la Ville et le SPVM ont la volonté de bonifier ces équipes, mais cela nécessite des ressources supplémentaires provenant du réseau de la santé.

La sécurité publique et la dynamique sociale d'une ville sont intimement liées. Une étude exploratoire conduite par l'Institut national de santé publique a permis de recenser les facteurs associés aux problèmes de criminalité, de désordre ou d'incivilités des collectivités. À Montréal, la monoparentalité, le faible revenu et pourcentage d'adultes sans diplôme d'études

secondaires sont les facteurs qui ont démontré une corrélation positive avec la criminalité¹¹. Une étude réalisée par Statistique Canada à Montréal a également permis de constater que les quartiers à forte criminalité se caractérisent par un pourcentage plus grand d'adultes sans diplôme d'études secondaires¹².

Un filet de sécurité sociale et une dynamique sociétale juste vont de pair avec une sécurité publique stable. Les efforts mis dans le but de limiter les inégalités sociales sont assurément bénéfiques pour la sécurité des citoyens. La santé publique ne fait pas exception et doit être incluse dans cette équation, car elle facilite la prospérité et le bien-être d'une société.

Recommandation 7 : Financement des ressources d'aide

Financer adéquatement les ressources d'aide en santé mentale, en itinérance, en soutien communautaire et en intervention sociale de manière à supporter le travail des policiers.

Mettre en place des partenariats à long terme et assurer des réponses plus structurantes et pérennes et articuler la structure de gouvernance qui s'assurera de la collaboration interprofessionnelle requise.

Aider la Ville à renforcer et consolider les équipes mixtes déjà en place ainsi que les programmes de prévention en sécurité urbaine qui participent, en amont, à diminuer la criminalité et à améliorer la sécurité urbaine.

Racisme et discrimination systémique

Le racisme et la discrimination systémique ainsi que le profilage social et racial sont des enjeux sociaux et de sécurité publique majeurs qui préoccupent la Ville de Montréal depuis longtemps. Il existe à Montréal, comme ailleurs dans le monde, un mouvement qui appelle à revoir le financement des corps de police et à réallouer les ressources qui y sont accordées. En effet, le tort causé aux personnes qui sont victimes de racisme est énorme, notamment car ces phénomènes se vivent souvent de manières constantes et sur de longues périodes. À titre d'exemple, le rapport *Le profilage racial dans les pratiques policières*¹³ publié en 2018, a permis de faire ressortir l'expérience de certains jeunes racisés du quartier Saint-Michel. Les relations avec la police ont entraîné du stress, de la peur et un sentiment d'insécurité qui poussent certains de ces jeunes à éviter de se retrouver dans un parc ou dans l'espace public.

¹¹Institut national de santé publique du Canada. Indicateurs de vulnérabilités associés à la sécurité d'un territoire. En ligne https://www.inspq.gc.ca/pdf/publications/721_indicateurs_final_crpspc.pdf. Consulté le 13 octobre 2020.

¹²Statistique Canada. Étude : Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité chez les jeunes sur l'île de Montréal. En ligne <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/080612/dq080612c-fra.htm> Consulté le 13 octobre 2020.

¹³Livingstone, A-M. Rutland, T. Alix, S. Le profilage racial dans les pratiques policières – Points de vue et expériences de jeunes racisés à Montréal. Rapport de recherche décembre 2018.

La Ville de Montréal en est consciente et se doit d'agir afin de lutter et faire cesser ces disparités de traitement. En juin 2020, à la suite de la publication du rapport *Racisme et discrimination systémique dans les compétences de la Ville de Montréal* de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), la Ville de Montréal et le SPVM reconnaissent officiellement l'existence de la discrimination et du racisme systémique en leur sein.

Les recommandations de ce rapport soulignent qu'il est désormais nécessaire de mettre en place davantage de mesures pour combattre ce phénomène. Le dépôt de la *Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre*¹⁴ au conseil municipal fut la première d'entre elles.

La mise sur pied d'un commissaire à la lutte au racisme et à aux discriminations systémiques est un autre geste posé par la municipalité afin d'assurer l'imputabilité de la Ville en matière de lutte au racisme et à la discrimination pour l'atteinte de résultats mesurables. Relevant directement de la Direction générale de la Ville, cette personne aura comme premier mandat d'élaborer une réponse transversale, cohérente et pérenne pour l'ensemble des unités de la Ville au rapport de l'OCPM. À ceci s'ajoute, l'élaboration d'un ambitieux plan intégré de lutte contre les profilages racial et social doté d'indicateurs et d'objectifs clairs et mesurable ainsi qu'une démarche de révision de treize règlements municipaux ayant un impact sur le profilage social et racial de manière directe ou indirecte.

¹⁴Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Montréal du 15 juin 2020, En ligne https://ville.montreal.qc.ca/documents/Adi_Public/CM/CM_PV_ORDI_2020-06-15_13h00_FR.pdf, pages 13-16, Consulté le 5 octobre 2020.

Rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur le racisme et la discrimination systémique¹⁵

Les démarches ayant mené à la publication du rapport ont débuté en mars 2018 alors qu'un collectif citoyen lançait une pétition pour demander à la Ville de tenir une consultation sur le racisme et la discrimination systémique. Quelques mois plus tard, en août 2018 était octroyé à l'OCPM un mandat de consultation publique en vertu du droit d'initiative prévu à la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

Ce mandat consistait à broser un portrait de la situation et de stimuler les contributions citoyennes afin de faire émerger des solutions porteuses et des initiatives concrètes qui pouvaient être mises en place par la Ville de Montréal. Ce sont ainsi plus de 1000 participants qui ont partagé leurs réflexions et soumis des pistes de solutions concrètes via différentes techniques, telles que des panels de spécialistes, des activités contributives, des échanges avec l'administration municipale ainsi que des opinions orales et écrites. De plus, afin de soutenir la démarche, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal a préparé un portrait des interventions liées à la lutte au racisme et à la discrimination.

Le rapport final, publié en juin 2020, propose 38 recommandations qui abordent notamment les thématiques du logement, de l'emploi et de l'accès aux services municipaux en plus de s'attarder à de nombreux enjeux relatifs à la sécurité publique¹⁶. Après avoir accueilli avec beaucoup d'ouverture toutes les recommandations du rapport et avoir pris des engagements initiaux, la Ville de Montréal s'attarde actuellement à l'élaboration d'une réponse administrative aux recommandations de ce rapport.

Profilage racial et social

L'existence des profilages a été démontrée et fortement dénoncée par des représentants de la société civile. Contraires au respect des libertés et droits fondamentaux garantis par les Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés, les profilages effritent également le lien de confiance entre les citoyens et la Ville.

À cet effet, en 2017, la Commission conjointe de la diversité montréalaise et du développement social et la Commission de la sécurité publique reconnaissaient la persistance du problème du profilage social et racial. Celles-ci ont ainsi émis 31 recommandations¹⁷ adoptées en mars 2018

¹⁵ Office de consultation publique de Montréal, *Racisme et discrimination systémique dans les compétences de la Ville de Montréal. Rapport de consultation publique, le 3 juin 2020*. En ligne <https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P99/rapport-reds.pdf> Consulté le 14 octobre 2020.

¹⁶ Dominique Olivier, présidente de l'OCPM. *Le rapport de la consultation publique sur le racisme et la discrimination systémique en quelques questions*, En ligne <https://ocpm.qc.ca/fr/actualite/rapport-consultation-publique-sur-racisme-et-discrimination-systemique-en-questions> Consulté le 5 octobre 2020.

¹⁷ Bilan général des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012 - 2016. *Rapport et Recommandations*. Septembre 2017. En ligne http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPPORT_20170925_0.PDF. Consulté le 14 octobre 2020.

par le comité exécutif afin d'éliminer le profilage social et le profilage racial à Montréal. Une des recommandations (R-30) indiquait d'exiger un rapport annuel concernant la mise en œuvre du Plan stratégique en matière de profilage social et racial du SPVM et présenter ce rapport en séance publique à la CSP. Deux autres (R-3 et R-4) demandaient de mandater le SPVM pour travailler avec une équipe de recherche indépendante afin de développer et mettre en place un système de collecte de données concernant l'appartenance raciale et sociale perçue et présumée des individus qui font l'objet d'une interpellation policière.

Ces deux recommandations ont mené au rapport *Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées - Analyse des données du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) et élaboration d'indicateurs de suivi en matière de profilage racial*¹⁸ remis au SPVM en août 2019, doté de cinq recommandations. Ce rapport a mis de l'avant qu'il existe des biais inconscients importants et ainsi, de disparités dans les interpellations du SPVM. L'administration municipale a exprimé sa volonté à ce que les 5 recommandations soient mises en place par le SPVM.

Rapport final remis au SPVM

Les interpellations policières à la lumière des identités
racisées des personnes interpellées

*Analyse des données du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) et
élaboration d'indicateurs de suivi en matière de profilage racial.*

1. Le SPVM devrait se doter d'une politique en matière d'interpellation.
2. Le SPVM devrait produire et rendre public un rapport annuel présentant l'évolution des indicateurs en matière de profilage racial.
3. Le SPVM devrait développer des modalités complémentaires de suivi en matière de profilage racial.
4. Le SPVM devrait intégrer la question du profilage racial à l'ensemble de leurs plans, programmes et pratiques.
5. Le SPVM devrait continuer ses efforts d'intégration de la question du profilage systémique à la formation policière et y donner une place préminente aux enjeux qui touchent la population autochtone

La Ville s'est aussi engagée à lutter contre les profilages à travers une démarche globale et cohérente. En effet, le plan intégré (2021-2023) se veut un effort qui implique plusieurs services et sociétés municipales, afin de consolider davantage les initiatives entamées jusqu'ici et rendre

¹⁸ Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées - Analyse des données du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) et élaboration d'indicateurs de suivi en matière de profilage racial - Rapport final remis au SPVM, V. Armony, M. Hassaoui, M. Mulone, Août 2019 En ligne https://spvm.qc.ca/upload/Rapport_Armony-Hassaoui-Mulone.pdf Consulté le 13 octobre 2020.

l'approche plus transversale au sein de l'appareil municipal. Il vise à dessiner un champ d'intervention en profilages qui va au-delà des seuls rapports entre citoyens et les forces policières, pour mieux tenir compte de l'ensemble des relations d'autorité qui pourraient cibler certains groupes de la population montréalaise. En cours d'élaboration (prévu pour le premier trimestre 2021), les actions retenues permettront donc la mobilisation de plusieurs secteurs de l'administration municipale.

Les résultats attendus sont un meilleur état de la situation et une plus grande transparence dans les démarches de la Ville en matière de profilage, notamment en faisant un bilan public de façon annuelle en y invitant les membres de la société civile. De bonnes pratiques seront identifiées, bonifiées et mises en place, d'autres modifiées ou abolies et un suivi plus serré sera désormais assuré. L'évaluation du Plan intégré et des initiatives qu'il comprend est notamment déjà prévue à la suite des trois années qui couvrent son déploiement.

Politique sur les interpellations policières du SPVM

Le 8 juillet 2020, en réponse à l'une des recommandations des chercheurs indépendants, le SPVM dévoilait la toute première politique municipale sur les interpellations policières par un corps de police québécois¹⁹. Cette politique marque un virage culturel important dans les pratiques policières du SPVM et est le fruit d'une vaste démarche participative de consultation auprès des citoyens et des acteurs du milieu²⁰.

Cette nouvelle politique d'interpellation permettra de définir ce qui constitue une interpellation policière, de mieux établir le contexte des interpellations et de repérer les disparités d'interpellations entre les membres des communautés ethnoculturelles, les minorités visibles ou les autochtones. Les causes, circonstances et motifs d'une interpellation devront être consignés. Les policières et policiers devront justifier chacune de leurs interpellations. Celles-ci ne pourront être sans fondement, aléatoires ou basées sur un critère discriminatoire ni permettre l'utilisation du pouvoir du policier afin d'obtenir de l'information sur des citoyens. Les citoyennes et citoyens seront également davantage informés quant à leurs droits en matière d'interpellations policières.

Cette politique, qui se veut évolutive permettra de comprendre certaines sources expliquant les disparités dans les interpellations policières, et par le fait même, influencer sur la mesure réelle ou perçue du profilage racial. Car, bien que le SPVM déploie des efforts en la matière depuis plus

¹⁹ Politique sur les interpellations policières au SPVM. 8 juillet 2020. En ligne https://spvm.qc.ca/upload/Fiches/Politique_sur_les_interpellations_policières_du_SPVM_Document_de_presentation_2020-07-08_melv.pdf Consulté le 13 octobre 2020.

²⁰ En septembre 2020, la Commission de la sécurité publique de Montréal a tenu une séance exclusivement dédiée à la politique sur les interpellations policières du SPVM afin de permettre à la population de s'informer et donner son opinion sur les pratiques policières

de 20 ans, une disparité au sein des données sur les interpellations persiste²¹. La Politique sur les interpellations policières du SPVM est un geste concret qui vise à réduire les inégalités causées par des biais systémiques et renforcer la confiance de la population envers la police.

Le SPVM a également mis de l'avant quatre mesures afin d'accompagner la mise en application de la politique. C'est ainsi que les patrouilleurs et les enquêteurs seront soutenus par une équipe de coach en interpellations, que des chercheurs indépendants seront mandatés afin d'obtenir un regard externe sur la politique, qu'un sociologue agira comme conseiller stratégique afin de jeter un regard critique aux pratiques de l'organisation et que seront instaurés de nouveaux processus de prise en charge des comportements individuels de profilage racial.

Cette politique demeurera évolutive et contribuera au maintien de l'équilibre entre la sécurité des citoyens et le respect de leurs libertés individuelles. L'entrée en vigueur de la politique est prévue pour l'automne 2020²² et fait présentement l'objet d'une consultation publique de la CSP en vue de bonifications, au besoin. Il est à noter que la politique montréalaise encadrant les interpellations ne couvre pas les interventions en lien avec le Code de la sécurité routière (CSR) puisque ceci est du ressort du gouvernement du Québec. Selon la Ville de Montréal, des balises claires quant aux interpellations policières doivent être mises de l'avant pour l'ensemble de la province et inclure les interpellations en lien avec le CSR.

Caméras corporelles

De mai 2016 à avril 2017, le SPVM a mis en place un projet pilote de caméras portatives dans le but de favoriser le perfectionnement des pratiques policières et afin de s'inscrire à l'avant-garde des progrès technologiques. Le rapport du SPVM²³, qui a été dévoilé au public en 2018 lors d'une séance de la CSP a fait ressortir que le déploiement éventuel à tous les policiers de Montréal amène un lot considérable d'enjeux légaux et logistiques qui concernent le ministère de la Justice du Québec ainsi que le Directeur des poursuites criminelles et pénales, qui détient la responsabilité de l'administration de la preuve. Pour le SPVM, munir ses policiers de caméras portatives entraînerait un lot de défis sur les plans opérationnels, sécuritaires, éthiques et technologiques qui doivent être relevés avant d'aller de l'avant.

²¹ Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées - Analyse des données du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) et élaboration d'indicateurs de suivi en matière de profilage racial - Rapport final remis au SPVM, V. Armony, M. Hassaoui, M. Mulone, Août 2019 En ligne https://spvm.qc.ca/upload/Rapport_Armony-Hassaoui-Mulone.pdf Consulté le 13 octobre 2020.

²² Avant d'être mise en application, la politique sur les interpellations du SPVM doit être présentée à tout le personnel et des ajustements informatiques doivent être apportés.

²³ Projet pilote des caméras portatives du SPVM. *Synthèse*. Janvier 2019. En ligne https://spvm.qc.ca/upload/Fiches/Cameras_portatives/synthese_projet_pilote_cameras_portatives_spvm_2019-01-29.pdf Consulté le 14 octobre 2020.

La Ville de Montréal salue l'initiative du MSP de relancer les travaux à l'égard des caméras portatives et tel que mentionné dans une lettre de la Mairesse de Montréal aux ministres de la Sécurité publique et de la Justice, elle désire collaborer avec le MSP dans le déploiement graduel et progressif de cette technologie. Il importe que le plus gros corps de police municipal prenne part au projet de déploiement pour pleinement profiter de l'expertise acquise dans le cadre de son propre projet pilote et pour offrir des propositions de bonification visant à répondre aux objectifs liés au port des caméras par les policiers, soit la transparence des interventions, le potentiel de sécurité juridique pour les citoyens et les policiers ainsi que le lien de confiance qui peut se bâtir avec le citoyen envers les policiers.

Recommandation 8 : Lutte aux profilages, racisme et discriminations systémiques

Élaborer, d'ici la fin de l'année 2021, un cadre de référence et des processus clairs et uniformes permettant de baliser les situations de racisme, de discrimination et de profilage par les intervenants en sécurité publique.

Implanter d'ici 2021 une politique québécoise sur les interpellations policières pour l'ensemble des corps de police du Québec qui inclut les interpellations en lien avec le Code de la sécurité routière.

Assurer une collecte de données systématique, fiable et uniformisée lors des interpellations, notamment quant à la race perçue, et clarifier sous quelles conditions l'interpellation devrait faire l'objet d'une fiche.

Préciser si un comportement de profilage est passible de sanctions selon l'ensemble des processus de plaintes prévus.

Travailler avec le bureau du ou de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, la commissaire aux relations avec les peuples autochtones et le commissaire aux personnes en situation d'itinérance de la Ville de Montréal afin de lutter de manière structurante contre le racisme et la discrimination systémiques.

Collaborer dès maintenant avec le Service de police de la Ville de Montréal dans le déploiement des caméras portatives pour les policiers et prévoir le soutien financier requis.

Diversité au sein du corps de police

À Montréal plus qu'ailleurs, considérant la grande hétérogénéité qui caractérise les populations desservies, la diversité au sein des effectifs du SPVM est une nécessité. Les policiers et les civils qui œuvrent dans le domaine de la sécurité publique doivent représenter la diversité montréalaise et ce, à tous les échelons, dans toutes les sphères décisionnelles.

La sécurité publique d'aujourd'hui et de demain profitera des points de vue croisés d'employés de milieux différents, aux parcours distincts et représentatifs de la diversité montréalaise. Le recrutement de personnel issu des communautés culturelles et autochtones demeure toutefois difficile, et les méthodes de recrutement doivent s'ajuster afin d'éviter un profil unique à l'admission aux programmes de techniques policières et à l'École nationale de police (ÉNP). L'ENP se doit de rejoindre l'ensemble des communautés et des minorités via des moyens structurants et ciblés. Ceci pourrait se faire notamment en facilitant l'obtention des équivalences lorsque la scolarité n'a pas été effectuée au Québec ou en mettant en place des mesures de recrutement et de rétention adaptées.

Or, le programme de policiers conventionnels, dont profite le SPVM, n'arrive pas à répondre aux attentes et à ses besoins organisationnels. L'accès à des prêts et bourses pour les aspirants policiers demeure insuffisant et empêche une utilisation maximale du programme. De plus, l'accès égal et équitable à l'éducation et aux programmes de formation pour tous, incluant les employés civils travaillant dans le domaine de la sécurité publique demeure essentiel afin d'assurer une représentativité au sein de tous les emplois liés à la sécurité publique.

Le gouvernement du Québec doit mettre en place des mesures qui facilitent le recrutement et la rétention de policiers et de professionnels issus de la diversité. Il est impératif de miser sur des dynamiques d'échanges et de confiance avec les communautés culturelles en collaboration avec les membres de ces communautés. Une approche communautaire et de concertation, qui miserait notamment sur la sensibilisation et l'intervention alternative, permettrait de bâtir une relation de confiance et renforcer les liens avec les communautés culturelles.

Recommandation 9 : La diversité dans la sécurité publique

Élaborer des mesures de recrutement et de rétention afin d'assurer une part représentative de la diversité de la population auprès des corps policiers et des travailleurs de la sécurité publique, en prévoyant des mesures spécifiques pour les Autochtones. Bonifier le programme des policiers conventionnels et les conditions d'accès aux formations obligatoires.

La formation des policiers

Le travail policier est complexe. Ces derniers sont sollicités par la population afin d'obtenir de l'aide d'urgence pour un éventail d'enjeux. Leur mandat d'assurer la paix et de soutenir la collectivité implique également des responsabilités considérables. Celles-ci ne peuvent être assumées sans le recours à une formation sérieuse et cohérente à la réalité de leur travail, qui doit être constamment bonifiée dans une perspective d'amélioration continue.

La formation de base des policiers d'aujourd'hui ne peut donc pas faire fi des besoins de compétences en médiation, quant à la désescalade, à la réponse en intervention de crise, à l'intervention sociale et à toutes alternatives à la force. La réalité sociale de Montréal requiert aussi des connaissances fines sur les différentes réalités culturelles, sociales et religieuses de la métropole. Quant à la réalité autochtone sur le territoire, une formation obligatoire sur la réalité et l'histoire des peuples autochtones mise en place avec partenaires autochtones s'impose. Celle-ci permettrait d'assurer des interventions culturellement adaptées.

L'acquisition de compétences et de connaissances plus vastes quant aux comportements et aux biais racistes et systémiques est une autre nécessité incontournable qui doit s'inclure dans l'apprentissage de la profession et tout au long de la carrière policière. L'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+), pourrait également être considérée pour le curriculum de formation des policiers.

Tout ceci s'applique aussi aux autres intervenants d'urgence, tels les répartiteurs des appels acheminés au 9-1-1 et les pompiers. Une certaine uniformité et harmonie au sein des interventions d'urgence serait davantage assurée. Les bonnes ressources seraient sollicitées et une meilleure prise en charge des situations s'avérerait possible.

De nouvelles balises, ainsi qu'une bonification des formations et des suivis de ces formations instaurés par le gouvernement du Québec en collaboration avec les corps de police municipaux est nécessaire dans le but de l'arrimer avec la nouvelle réalité du travail des policiers.

Ressources en santé mentale pour les policiers

Les intervenants d'urgence font face à des situations qui peuvent s'avérer traumatisantes ou qui peuvent avoir de grandes répercussions sur leur santé mentale. Le tabou que représentent les soins de santé mentale auprès des policiers est connu depuis longtemps.

Reconnaître l'importance des problèmes de santé mentale chez les policiers et garantir les ressources suffisantes pour les traiter demeure une priorité pour la Ville de Montréal. Le besoin de ressources supplémentaires à cet effet doit être comblé par le gouvernement du Québec.

Recommandation 10 : La formation des intervenants

Bonifier la formation des policiers, des premiers répondants et des intervenants en sécurité publique de manière conséquente à la réalité actuelle en misant entre autres sur des alternatives au recours à la force, la médiation, la réponse en intervention de crise, les réalités culturelles, l'histoire et les réalités des peuples autochtones, le profilage racial et social et l'approche sociale afin d'assurer des interventions conséquentes à tous les enjeux actuels de sécurité publique.

Offrir un soutien adéquat pour la santé mentale des policiers.

Plaintes, déontologie et Bureau des enquêtes indépendantes

Afin de veiller à une meilleure imputabilité des policiers et de l'organisation policière, plusieurs mécanismes de plaintes existent au sein des corps de police et au sein de l'appareil gouvernemental. L'importance de ces derniers demeure centrale dans le but d'assurer le maintien de la confiance des citoyens envers les forces de l'ordre. Toutefois, malgré les efforts déployés pour garantir la confiance du public dans le système actuel, force est d'admettre qu'une méfiance demeure à leur égard au sein de certains groupes de la population. Le rapport sur le racisme et la discrimination systémique de l'OCPM est notamment évocateur à cet égard en rapportant des témoignages, expériences vécues et certaines pistes de solutions.

Les insatisfactions exprimées sont principalement à l'effet que le processus de plainte est dans certains cas imprécis, difficile à comprendre, ne prévoit pas suffisamment d'accompagnement et de soutien financier pour permettre au citoyen d'y accéder, n'inclut pas de suivi adéquat et ne protège pas l'anonymat des plaignants. À cet effet, le manque d'accessibilité linguistique du processus, notamment pour accommoder les immigrants et les autochtones, est également mis de l'avant comme une lacune du processus. Les obligations juridiques en lien avec la collaboration des policiers impliquées semblent aussi être une source d'insatisfaction dans certains cas.

Le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) fait parfois également face à une perception populaire peu favorable. Son statut de corps de police et sa composition principalement policière en son sein entretiennent d'ailleurs cette perception. Il serait par conséquent pertinent d'évaluer la possibilité d'inclure des personnes sans antécédents policiers, mais ayant une expertise en enquête ou envers un autre sujet connexe au sein de l'équipe d'enquête.

Dans le but de contribuer à changer cette perception, la Ville de Montréal invite le gouvernement du Québec à prendre acte des éléments présents dans le rapport de l'OCPM ainsi que des revendications partagées par certains groupes de la société civile face aux différents processus de plaintes. C'est notamment le cas de la recommandation #21 du rapport de l'OCPM qui concerne l'amélioration de la perception et de la performance des mécanismes de plaintes grâce à une collaboration entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec.

Gouvernance

Au sein de l'agglomération de Montréal, la Commission de la sécurité publique a le mandat d'étudier toute question relative au SPVM, au Service de sécurité incendie de Montréal et à la sécurité civile. Elle mène des consultations publiques qui permettent aux citoyens d'exprimer leurs opinions, dispose du pouvoir de recommandation et est une instance de surveillance qui peut éclairer la prise de décision des élus en matière de sécurité publique. Elle exerce ces fonctions soit à la demande du conseil municipal ou du comité exécutif ou soit de sa propre initiative.

Par conséquent, son rôle envers la relation qui existe entre le SPVM, l'administration municipale et les citoyens n'est pas à sous-estimer. Sa composition (qui inclut une personne nommée par le gouvernement), son mandat et le nombre minimal de séance qu'elle doit tenir sont régis par la loi, au sein de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4). Par conséquent, elle peut directement interpeller le SPVM afin de lui demander de partager certaines informations ou mettre de l'avant certaines démarches et de ce fait, exiger une certaine reddition de compte. Aussi, depuis 2017, la Ville de Montréal a rendu obligatoire la tenue de 10 séances publiques de la Commission de la sécurité publique annuellement afin de contribuer au besoin de transparence et renforcer le lien de confiance avec les citoyens.

Considérant l'importance du maintien d'une relation saine et basée sur la collaboration entre les autorités publiques, politiques, policières et les citoyens, les mécanismes de reddition de comptes et de contrôle mériteraient d'être précisés et bonifiés. La transparence assurée qui pourrait s'en suivre aiderait à garantir cette relation saine et collaborative.

Recommandation 11 : Plaintes, déontologie et Bureau des enquêtes indépendantes

Dans la foulée de la recommandation du rapport de l'OCPM sur le racisme et la discrimination systémique, la Ville de Montréal recommande au MSP de collaborer avec elle à l'amélioration de la perception et la performance du processus de plainte. Ces améliorations concernent notamment le suivi et l'accompagnement, le partage de l'information, les sanctions et l'anonymat des plaignants.

S'assurer que les mécanismes d'enquêtes soient indépendants et transparents, incluant ceux du BEI. À cet effet, nous recommandons notamment une bonification des procédures de sélection et de formation des enquêteurs du BEI.

CONCLUSION

La Ville de Montréal fonde beaucoup d'espoir dans l'initiative du ministère de la Sécurité publique d'entamer une démarche commune de réflexion et de refonte du travail policier dans le cadre de la publication du livre vert *Réalité policière au Québec : modernité, confiance et efficience* et dans les travaux du Comité consultatif qui a été mis en place pour mener à bien cet exercice, tout aussi exigeant que nécessaire.

La société dans laquelle nous évoluons a grandement changé depuis la dernière réforme majeure du travail et de la réalité policière réalisée il y a plus de vingt temps déjà. Il est donc impératif de revoir le modèle actuel pour mettre de l'avant un modèle d'intervention policière plus en phase avec le contexte social actuel.

L'intervention policière s'inscrit dans une perspective de continuum d'intervention en sécurité publique. Les services de police demeurent essentiels afin de servir et de protéger les citoyens et les communautés, mais des collaborations intersectorielles, des équipes mixtes et des expertises complémentaires sont plus que jamais requises. Cela est particulièrement vrai dans le domaine de la santé, des services sociaux et des relations communautaires.

La Ville de Montréal, métropole du Québec, fait face à des enjeux particuliers en matière de sécurité publique. Elle assume des responsabilités importantes et spécifiques à sa taille et à son statut de métropole en termes de niveau de services policiers qui exercent une forte pression sur le plan budgétaire. Cette réalité financière, particulière à la métropole, doit être prise en compte par les pouvoirs publics.

La réalité et la diversité sociale de Montréal est riche et complexe. Il est nécessaire qu'elle se manifeste parmi les intervenants en sécurité publique et qu'elle soit comprise par ceux-ci. La relation et la perception que les citoyens entretiennent avec le SPVM est grandement influencée par cette dynamique. Il faut bâtir sur cette complexité en misant sur une approche de sécurité publique inclusive, juste et équitable pour tous. Le racisme et les discriminations systémiques n'ont pas leur place, chaque citoyen a droit à un traitement égal aux yeux de tous.

La Ville de Montréal a mis de l'avant des initiatives prometteuses afin d'ajuster ses interventions en sécurité publique aux diverses enjeux et réalités de la société. La collaboration de tous les pouvoirs publics et des acteurs de la société civile est indispensable pour assurer une sécurité publique, moderne, efficiente et source de confiance de la part de la population qu'elle est appelée à servir.

Remerciements

La Ville de Montréal remercie les différents groupes ainsi que les experts qui ont pris le temps de partager avec elle leurs expertises, connaissances et conseils relatifs aux éléments abordés dans ce mémoire. Ce dernier s'en trouve ainsi bonifié et plus complet.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'organisation policière au Québec

Recommandation 1 : Financement de l'effet métropole

Octroyer à Montréal les ressources financières conséquentes aux dépenses encourues quant aux responsabilités de « l'effet métropole » et ainsi corriger l'iniquité fiscale qui pèse sur les contribuables montréalais.

Recommandation 2 : Lutter contre la criminalité extraterritoriale

Évaluer l'instauration d'équipes nationales mixtes ou d'autres outils de collaboration efficaces pour lutter contre les crimes qui ne s'opèrent pas sur un seul territoire et nécessitent l'apport de plusieurs corps de police, tels que la cybercriminalité, les crimes économiques et le crime organisé.

Recommandation 3 : Partage des expertises

Intégrer et partager entre les corps de police de certaines équipes et expertises spécialisées afin d'assurer une gestion optimale des effectifs, des ressources et des opérations.

Les enjeux actuels

Recommandation 4 : Relations avec les peuples autochtones

Collaborer avec la Ville de Montréal dans la mise en œuvre de sa Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones.

Poursuivre, sans délai, le travail entamé afin de répondre aux recommandations de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès.

Recommandation 5 : Place des civils dans les corps de police

Identifier les fonctions qui peuvent relever des civils afin d'optimiser les ressources et les processus, ainsi qu'assurer une meilleure adéquation entre les situations rencontrées, l'expertise et les interventions requises.

Recommandation 6 : Recours aux technologies

Revoir l'encadrement légal relatif à l'utilisation des diverses technologies de surveillance de la population qui peuvent affecter le respect de la vie privée des citoyens et la protection des renseignements personnels. Définir le droit d'utilisation de ces technologies et des données ainsi recueillies par des corps policiers.

La confiance des citoyens

Recommandation 7 : Financement des ressources d'aide

Financer adéquatement les ressources d'aide en santé mentale, en itinérance, en soutien communautaire et en intervention sociale de manière à supporter le travail des policiers.

Mettre en place des partenariats à long terme et assurer des réponses plus structurantes et pérennes et articuler la structure de gouvernance qui s'assurera de la collaboration interprofessionnelle requise.

Aider la Ville à renforcer et consolider les équipes mixtes déjà en place ainsi que les programmes de prévention en sécurité urbaine qui participent, en amont, à diminuer la criminalité et à améliorer la sécurité urbaine.

Recommandation 8 : Lutte aux profilages, racisme et discriminations systémiques

Élaborer, d'ici la fin de l'année 2021, un cadre de référence et des processus clairs et uniformes permettant de baliser les situations de racisme, de discrimination et de profilage par les intervenants en sécurité publique.

Implanter d'ici 2021 une politique québécoise sur les interpellations policières pour l'ensemble des corps de police du Québec qui inclut les interpellations en lien avec le Code de la sécurité routière.

Assurer une collecte de données systématique, fiable et uniformisée lors des interpellations, notamment quant à la race perçue, et clarifier sous quelles conditions l'interpellation devrait faire l'objet d'une fiche.

Préciser si un comportement de profilage est passible de sanctions selon l'ensemble des processus de plaintes prévus.

Collaborer dès maintenant avec le Service de police de la Ville de Montréal dans le déploiement des caméras portatives pour les policiers et prévoir le soutien financier requis.

Recommandation 9 : La diversité dans la sécurité publique

Élaborer des mesures de recrutement et de rétention afin d'assurer une part représentative de la diversité de la population auprès des corps policiers et des travailleurs de la sécurité publique, en prévoyant des mesures spécifiques pour les Autochtones. Bonifier le programme des policiers conventionnels et les conditions d'accès aux formations obligatoires.

Recommandation 10 : La formation des intervenants

Bonifier la formation des policiers, des premiers répondants et des intervenants en sécurité publique de manière conséquente à la réalité actuelle en misant entre autres sur des alternatives au recours à la force, la médiation, la réponse en intervention de crise, les réalités culturelles, l'histoire et les réalités des peuples autochtones, le profilage racial et social et l'approche sociale afin d'assurer des interventions conséquentes à tous les enjeux actuels de sécurité publique.

Offrir un soutien adéquat pour la santé mentale des policiers.

Recommandation 11 : Plaintes, déontologie et Bureau des enquêtes indépendantes

Dans la foulée de la recommandation du rapport de l'OCPM sur le racisme et la discrimination systémique, la Ville de Montréal recommande au MSP de collaborer avec elle à l'amélioration de la perception et la performance du processus de plainte. Ces améliorations concernent notamment le suivi et l'accompagnement, le partage de l'information, les sanctions et l'anonymat des plaignants.

S'assurer que les mécanismes d'enquêtes soient indépendants et transparents, incluant ceux du BEI. À cet effet, nous recommandons notamment une bonification des procédures de sélection et de formation des enquêteurs du BEI.

ANNEXE

Exemples d'initiatives et de projets porteurs

- Modèle d'intervention policière auprès des aînés maltraités

De 2013 à 2016 s'est déroulée la recherche-action *Intervention policière auprès des aînés maltraités* (IPAM) au sein du SPVM et de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées de l'Université de Sherbrooke. Cette recherche-action a permis de publier un guide d'accompagnement à l'implantation du modèle IPAM afin de refléter l'expérience acquise par le SPVM au cours du projet pilote.

Ce projet a permis au SPVM de standardiser son modèle de pratique policière pour lutter contre la maltraitance envers les aînés, en partenariat avec les intervenants des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), des Centres intégrés universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) et des travailleurs de milieu.

Les policiers et les enquêteurs du SPVM sont mieux outillés pour prévenir, détecter et rapporter des cas de maltraitance envers les aînés, intervenir et assurer les suivis auprès des victimes, référer celles-ci aux ressources appropriées ou les accompagner à travers le processus judiciaire. Le guide IPAM ainsi que les outils qui y sont associés sont désormais offerts à tous les services policiers qui souhaiteraient implanter ce modèle. La population du Québec et de Montréal étant vieillissante, les interventions auprès de cette population ne feront que s'accroître et se diversifier.

- Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance

En 2009, le Service de police de la Ville de Montréal a créé l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (ÉMRII), en partenariat avec le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Ce service de deuxième ligne est constitué de six policiers et de cinq intervenants du CIUSSS.

L'ÉMRII a pour mandat de réaliser un travail de proximité pour rejoindre des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, qui font l'objet d'interventions policières répétées et présentent des facteurs de vulnérabilité. Les membres de cette équipe veillent également à diriger ou à accompagner ces personnes vers des services appropriés en fonction de leurs besoins, afin d'améliorer leurs conditions de vie et de favoriser leur réinsertion sociale.

L'ÉMRII assure annuellement le suivi constant d'une cinquantaine de personnes itinérantes présentant des facteurs de vulnérabilité et faisant l'objet d'interventions policières répétées.

Selon plusieurs acteurs communautaires et de la Ville de Montréal, cette équipe pourrait être bonifiée car elle couvre à elle seule un territoire important et agit auprès d'une clientèle qui demande beaucoup de suivi.

- Agent de liaison autochtone

En 2015, le SPVM mettait en place son premier et unique agent de liaison avec les communautés autochtones afin de s'attarder aux réalités autochtones sur le terrain. Cet agent a su acquérir la reconnaissance et la confiance de la communauté autochtone depuis une dizaine d'années, en plus de développer des initiatives de prévention par l'instauration de patrouilles mixtes avec des policiers de diverses organisations et des membres de la communauté. Cet agent de liaison prend également en charge les disparitions de femmes autochtones

Ce modèle de travail partagé en étroite collaboration avec les organisations communautaires est prometteur puisqu'il permet d'offrir des réponses adaptées au contexte. La coordination des efforts demeure cependant très prenante.

- Équipe de soutien aux urgences psychosociales

En 2012, le Service de police de la Ville de Montréal poursuivait sa collaboration avec le CIUSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et mettait sur pied l'Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ÉSUP). Cette équipe a pour mandat de favoriser la collaboration multidisciplinaire et soutenir le travail policier lors d'interventions impliquant des personnes en crise ou dont l'état mental est perturbé afin de faciliter l'accès de ces personnes à des services adaptés, que ce soit sur le plan de la justice, de la santé ou du soutien dans la communauté. Les membres de l'ÉSUP soutiennent le travail des patrouilleurs de première ligne en jouant un rôle-conseil lors d'interventions auprès de personnes en crise ou ayant l'état mental perturbé et peuvent transporter la personne vers la ressource appropriée.

- Équipe multidisciplinaire de concertation communautaire

Du 16 juillet au 28 septembre 2020, le poste de quartier 21 du SPVM, en collaboration avec le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et la Société de développement social ont déployés l'équipe multidisciplinaire de concertation communautaire (E=MC2) aux Jardins Gamelin au centre-ville de Montréal.

Ce projet pilote, qui a été rendu possible grâce à la contribution financière d'Info-Crime ainsi que la collaboration de l'arrondissement de Ville-Marie et du Partenariat du Quartier des spectacles, avait pour but de faciliter l'accès aux personnes en situation d'itinérance au réseau

de la santé, des services sociaux ainsi qu'aux ressources d'aide. Ce travail de partenariat visait à favoriser une meilleure concertation des actions, réduire les interventions répétitives auprès des mêmes individus et assurer une cohabitation harmonieuse pour renforcer le sentiment de sécurité.

Les jardins Gamelin se sont ainsi transformés en comptoir de service. Des conteneurs étaient utilisés par chaque organisation partenaire afin de donner accès aux services adaptés aux personnes dans le besoin. Des policiers, des agents sociocommunautaires, des travailleurs de rues ainsi que des infirmières ont fait partie de l'équipe mixte E=MC2.

- Équipes mixtes ponctuelles

Des projets ponctuels sont effectués sur le terrain dans différents postes de quartier du SPVM. C'est le cas de patrouilles mixtes policiers et intervenants sociaux ou autochtones qui opèrent dans certains quartiers ou dans le métro de Montréal. Il s'agit généralement de projets réalisés avec des organismes communautaires tels la Société de développement social, les centres d'amitiés autochtones et divers autres partenaires communautaires. Ces projets démontrent également combien le travail policier, mixé à des interventions sociales, peuvent contribuer à une meilleure gestion de l'espace public.

- Réponse en intervention de crise

Afin d'intervenir adéquatement auprès des personnes dont l'état mental est perturbé et qui sont en crise, les patrouilleurs du SPVM peuvent faire appel aux agents RIC (Réponse en intervention de crise). Ces agents spécialisés sont des policiers qui, sur une base volontaire, ont suivi une formation spécifique de quatre jours sur l'intervention en situation de crise. Cette formation permet aux patrouilleurs d'augmenter la probabilité d'en venir à une résolution pacifique du conflit et de diminuer l'usage de la force et a un effet bénéfique à long terme sur les appels répétitifs.